



N° 2020/06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 MARS 2020**

OBJET :

BUDGET COMMUNAL : ADOPTION du COMPTE DE GESTION – Exercice 2019

L'an deux mille vingt, le 9 mars, Les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le quatre mars 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Valérie PIERRES, Florence ALLIOT-BERCHICHE, Marc SIMONNEAUX, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Thierry CORBEL,

Etaient absents : Gontran de VILLELE, Bérénice RAMBAUD, Eric CUENOT (donne pouvoir à Damien GUIBOUT)

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Valérie PIERRES

EN EXERCICE : 10

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-21, L.2343-1 et D.2343-1 à D.2343-10,

Monsieur le Maire précise que le Receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Commune	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Investissement	19 675,81 €	133 293,15 €
Fonctionnement	68 012.61 €	104 958,42 €
TOTAL	87 688.42 €	238 251,57 €

CONSIDÉRANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du Receveur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ADOpte le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2019- COMMUNE et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

Damien GUIBOUT

